

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025**

Convoqué le 9 décembre 2025, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Dunières (pôle associatif), le lundi 15 décembre 2025 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien.

M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

.....
M. le Président souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Il laisse la parole au Maire de Dunières qui est ravi d'accueillir l'assemblée communautaire à Dunières et ajoute que le travail en collaboration avec la Communauté de Communes s'est traduit par de bons moments tout au long de ce mandat.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (16 présents + 5 pouvoirs + 1 excusée + 2 absents).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Paul GRANGE comme secrétaire de séance (décision unanime)

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président propose de reporter la mise au vote du procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 novembre 2025.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition (décision unanime)

LECTURES DES DECISIONS PRISES

M. le Président donne lecture de l'ensemble des décisions prises au cours des derniers Bureaux et par le Président. Il demande s'il y a des questions ou remarques sur ces décisions.

TARIFS REPAS ALSH

M. POINAS, Vice-Président, explique qu'il y a eu la mise en place d'un tarif « panier repas » à 1.50 euros pour financer le temps de surveillance. Il s'agit d'encadrer des enfants qui apportent leur propre repas. Il ajoute qu'on a beaucoup d'impayés, on a donc mis en place une modification des règlements intérieurs pour la mise en œuvre de procédures pour faciliter le recouvrement.

TARIFS ASSAINISSEMENT

M. le Président explique que le Bureau a validé les tarifs assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026. Il explique que pour 120 m³ de consommation, 7 Communes seront à 1.33 euros. Il ajoute que la CC a lancé un marché pour 4 millions d'euros sur 2 ans pour mettre aux normes les réseaux des Communes. Les augmentations des tarifs ne rapporteront que 30 000 euros de plus ce qui n'est pas à la hauteur des investissements à réaliser : 20 millions sur 10 ans.

M. CIBERT demande ce que représentent les redevances en 2025. Il est répondu qu'on atteint 356 000 euros en 2025.

M. MOUNIER demande si avec 1.33 euros, on atteint les demandes de seuils de l'Agence de l'Eau. Il est répondu que oui, on est à la fois dans une réponse de niveau de tarifs vis-à-vis de l'Agence de l'Eau et en plus on est sur l'harmonisation des prix des 8 Communes. M. le Président précise que l'idée est qu'en 2029, on parvienne à l'harmonisation totale.

Il présente ensuite les autres tarifs : la PFAC qui augmente de 100 euros, le SPANC qui augmente aussi mais il précise que le contrôle est valable pour 8 ans. Il ajoute qu'on a créé un nouveau tarif pour les personnes qui ont des sources et qui n'ont pas de compteurs d'eau, il s'agit d'un montant forfaitaire. Mme MOUNIER demande comment on arrive à connaître ces personnes. M. le Président dit que les Mairies en ont connaissance.

Il est précisé qu'il y a une différence entre le contrôle des branchements et le droit de se brancher au réseau.

Concernant la contre-valeur de l'Agence de l'Eau. M. le Président explique qu'on aura des subventions en fonction de la performance des réseaux. Il est expliqué que plus on a des réseaux efficaces, moins on paye de redevances. On a optimisé la contre-valeur vis-à-vis des données remontées sur le site de l'Agence de l'Eau. M. CIBERT demande comment se fait la pondération en fonction du nombre d'habitants, du nombre de stations... Il est précisé que c'est en fonction des capacités en habitants de chaque STEP et d'autres critères. C'est une pondération multiple. M. VALLAT fait remarquer que l'Agence de l'Eau n'est pas cohérente.

Il est répondu que c'est grâce à INGE43 qu'on parvient à avoir une optimisation de ces calculs. M. SANTY et M. POINAS souhaitent avoir des précisions concernant les contre-valeurs. Il est indiqué que cela sera donné par les services aux élus rapidement.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

AFFAIRES ECONOMIQUES

ZONE D'ACTIVITES DE LA CHAVANA (RIOTORD)

M. le Président explique qu'on commence à vendre des plates-formes sur le ZA de la Chavana : vente d'une parcelle de 10 338 m² à la SCIERIE MOUNIER à 20 € HT le m² en (sachant qu'on fait payer que la surface utile soit ici 8 568 m²) et vente d'une parcelle à ANTHONY PEYRARD pour une plateforme de 3 490 m² de surface utile (20 € HT le m²).

M. VALLAT demande à voir le plan de la zone pour voir qui va où.

M. le Président explique l'historique des négociations et propositions sur cette zone. Il rappelle que pour MAZET TP, il avait été convenu une vente à 10 euros le m² (surface utile de 3 490 m²). Pour le moment on vend à M. PEYRARD la parcelle la plus haute qui donne sur le chemin qui va à l'Aulagnier. Ensuite on vend la grande parcelle blanche à M. MOUNIER. Il ajoute qu'il y a des échanges en cours pour une entreprise d'espaces verts. Il reste à vendre la parcelle la plus haute et on a une option sur les parcelles du bas (discussion autour d'un gros projet sans certitude de réussite). Il est précisé que pour la vente MAZET TP, c'est une compétence du Bureau, pas du Conseil.

M. VALLAT demande ce que fait l'entreprise ANTHONY PEYRARD et son nombre de salariés. Mme SOUTRENON dit qu'il fait de la mécanique, il embauche une personne pour le moment.

Le Conseil Communautaire approuve les compromis de vente présentés : SCIERIE MOUNIER et ANTHONY PEYRARD aux conditions susmentionnées (décisions unanimes).

MISSION LOCALE

M. CIBERT, Vice-Président, fait la présentation des actions réalisées par la Mission Locale de la Jeune Loire en 2025 et des jeunes accompagnés sur le territoire. Il expose que dans ce cadre, il convient de valider la subvention annuelle à verser à cette structure.

Mme MEYNET demande pourquoi il n'y a pas de contrats aidés. Mme MOUNIER dit que ça n'existe plus.

M. GRANGE demande qui fait les entretiens avec les jeunes. Mme MOUNIER indique que ce sont les salariés de la Mission Locale qui ont des rendez-vous de suivi (variables selon les contrats signés). Ces rendez-vous peuvent être téléphoniques. Elle ajoute que plusieurs dispositifs peuvent ouvrir des droits à des aides financières moyennant un suivi avec le conseiller.

Mme MEYNET et M. POINAS font remarquer qu'on connaît le nombre de contrats proposés mais on n'a pas le nombre de contrats signés.

M. CIBERT explique qu'il a assisté à une réunion et que les cas difficiles se sont multipliés au fil du temps avec des jeunes dans des situations compliquées. Mme MOUNIER confirme cela.

M. le Président dit qu'il y a aussi des gens « invisibles » et que le but est d'aller les chercher. Mme MOUNIER dit que la centralisation des démarches auprès de France Travail est un point négatif car ça éloigne encore plus de l'emploi parfois.

M. GRANGE demande ce que touche ces jeunes (RSA par exemple). Mme MOUNIER et Mme MEYNET répondent qu'ils ne touchent souvent rien (ils ne sont pas éligibles au RSA). Mme MEYNET regrette qu'il y ait peu d'accompagnement de passage de permis de conduire.

Le Conseil Communautaire approuve la subvention 2025 à verser à la Mission Locale de la Jeune Loire, raison de 1 € par habitant et 31 € par Commune (décision unanime).

AFFAIRES TOURISTIQUES

SIGNALISATION TOURISTIQUE

Il est expliqué que ce sujet a déjà été abordé lors du précédent Conseil Communautaire, mais le Département demande une nouvelle délibération avec les montants définitifs (à quelques centaines d'euros de différence).

Le Conseil Communautaire approuve la mise à jour de la délibération et du plan de financement de cette opération (décision unanime).

ENTENTE VIA FLUVIA

M. SANTY, Vice-Président, rappelle qu'une Entente Intercommunale a été créée pour la Via Fluvia. Il explique qu'il s'agit de faire un toilettage des statuts de l'Entente. Il rappelle que l'Entente ne dispose pas d'un budget. Il procède à la lecture des modifications présentées dans le rapport. La modification la plus importante concerne la durée du mandat du Président qui passe d'un an à deux ans.

M. le Président fait remarquer que sur la voie verte, les autres CC n'ont pas forcément des chicanes fermées.

Le Conseil Communautaire approuve les modifications présentées concernant les statuts de l'Entente Intercommunale « Via Fluvia » (décision unanime).

JEUNESSE

POLE JEUNESSE : ACQUISITION DU SITE PAR L'EPF

M. le Président explique qu'il s'agit de signer la convention avec l'EPF AUVERGNE pour l'acquisition du bâtiment du haut de l'ancienne école des sœurs à Dunières afin d'en faire un pôle jeunesse. Il ajoute que l'intérêt de passer par l'EPF est qu'il prend en charge une partie des travaux de désamiantage. Il présente alors le tableau financier de l'opération. Il explique que la CC procèdera rapidement au rachat de ce bâtiment.

M. DURIEUX demande comment se passe dans le temps les travaux de désamiantage si la CC rachète tout de suite. Il est expliqué qu'il est possible de racheter tout de suite après les travaux de désamiantage.

M. MOUNIER fait remarquer que des taux à 2.5% aujourd'hui, c'est intéressant. M. le Président dit qu'il y a aussi les taux intéressants au niveau de la Banque des Territoires.

M. le Président précise qu'il n'y a qu'une seule vente avec VALLON DES PINS, mais deux conventions (une avec la Mairie et une avec la CC).

M. MOULIN demande quels sont les matériaux à désamianter. M. DURIEUX répond que ce sont les colles des dalles et les mastics principalement.

Le Conseil Communautaire approuve la signature d'une convention de portage foncier avec l'EPF AUVERGNE pour le rachat du bâtiment du haut de l'école des sœurs à Dunières (décision unanime).

AFFAIRES FINANCIERES

OUVERTURE DU QUART

M. le Président explique qu'il s'agit comme chaque année de voter l'ouverture du quart des crédits budgétaires qui permet de payer les factures de la collectivité d'ici le vote du budget le 9 mars prochain.

M. POINAS demande si on a assez de crédits en études pour l'assainissement et demande si on a des dépenses à payer. Il est répondu que la MOE est déjà en RAR et donc n'est pas concerné par le quart.

Le Conseil Communautaire approuve les ouvertures de crédits au titre du quart pour les budgets 2026 suivants : budget principal et budgets annexes « maisons médicales » et « assainissement » (décision unanime).

ASSAINISSEMENT

TRAVAUX – SECTEUR DU SOLIER

M. CIBERT, Vice-Président, expose l'ensemble des éléments relatifs aux travaux d'assainissement et d'eaux pluviales à réaliser sur le secteur du Solier à Dunières. L'estimation est portée entre 230 000 euros et 250 000 euros HT.

M. le Président demande confirmation que ce marché n'est pas inclus dans le marché à accord-cadre. Il est répondu que c'est bien le cas. Il est précisé que sur les 2 millions d'euros de travaux annuels dans l'accord-cadre, il y aura des choix à faire entre les priorités indiquées dans les schémas directeurs des Communes. L'idée sera d'enlever le maximum d'eaux claires parasites pour redimensionner les réseaux sans ces eaux et minorer l'investissement sur la STEP. M. VALLAT estime que compte tenu des évolutions, si on supprime suffisamment d'eaux claires parasites, la STEP sera quasiment conforme. Il est répondu qu'elle n'est pas aux normes réglementairement, mais l'arrêté sur son fonctionnement est conforme.

M. MOUNIER dit que souvent dans ces travaux, les STEP sont aux normes au moment où on décide de faire les travaux, mais une fois les travaux terminés, on est déjà plus aux normes.

M. le Président précise qu'on aura une réponse à compter du 8 janvier sur le fait d'être classé en zone vulnérable. Sont concernés les Communes de Lapte, Raucoules, Montfaucon et St-Bonnet. M. VALLAT demande quelle est l'origine de ce déclassement. M. le Président répond que cette zone vulnérable vient du fait de présence d'azote dans les sols qui se retrouvent dans la rivière (« La Brossette »), qui proviendraient en partie de la STEP de Montfaucon. Il précise que cela ne serait pas une bonne nouvelle pour les agriculteurs, car cela leur imposerait des contraintes de fonctionnement importantes.

M. le Président précise que l'accord-cadre évoqué durera sur 2 ans.

Concernant les travaux au Solier, M. DURIEUX précise qu'il va y avoir un dévoiement de réseaux permettant d'agrandir le lit majeur de la rivière. Il ajoute qu'il va y avoir des arbres qui vont être tombés pour améliorer la situation au niveau des inondations.

M. VALLAT dit que le chemisage a déjà été fait et que ça a été une catastrophe. Il est précisé qu'on va être sur des entreprises spécialisées dans les travaux sans tranchées.

M. CIBERT indique que pour optimiser les délais de réalisation de ces travaux, il est proposé de déléguer au Président la signature de ce marché avant l'engagement de la procédure de passation.

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour signer le marché susmentionné avant la procédure de passation (décision unanime).

DEGREVEMENTS REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

M. CIBERT, Vice-Président, explique qu'il y a plusieurs demandes de dégrèvement au niveau de la redevance d'assainissement, et propose de déléguer leur instruction au Président par souci de simplicité.

M. le Président explique qu'il y a des usagers qui demandent des dégrèvements notamment lors de fuites d'eau.

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour instruire les demandes de dégrèvements liées à la redevance d'assainissement (décision unanime).

QUESTIONS DIVERSES

EXTENSION ZONE D'ACTIVITES DE LA CHAVANA (RIOTORD)

M. le Président indique que la CC avance plutôt bien sur l'acquisition de parcelles de terrains nécessaires à une nouvelle extension de la zone d'activités de la Chavana à Riotord. Les discussions ont bien avancé avec les propriétaires et en cours avec les fermiers. On serait sur une zone de 5 ha avec un gain d'emplois. Une grosse entreprise souhaiterait s'y installer. Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

ZONES D'ACTIVITES (DUNIERES)

M. GOUY demande où on en est sur les zones d'activités à Dunières. M. DURIEUX précise que les dossiers avancent plus vite quand les fermiers ne sont pas bloquants comme à Dunières. M. GOUY rappelle qu'il y a plusieurs demandes d'installation ou développement d'entreprises. M. le Président indique qu'à Dunières, il aurait fallu lancer une révision du PLU pour modifier les classements constructibles de parcelles sur Ville et Faurie afin de faciliter les acquisitions foncières. Or Dunières a préféré lancer une modification simple du PLU (pour changer le règlement), ce qui n'a pas permis de modifier des classements. Il insiste sur la nécessité de lancer une révision sur le zonage des zones d'activités sur Ville et Faurie. M. GOUY dit qu'on va perdre des entreprises si ça continue à trainer. M. le Président confirme cela.

M. VALLAT demande si VIAL FRERES a acheté la plateforme à Ville. Il est répondu que c'est chez le notaire. M. le Président dit que sur ce dossier, ça suit enfin son cours.

M. le Président expose que la réalisation de ZA est problématique pour toutes les Communautés de Communes ; le Préfet est à l'écoute sur ces sujets pour faciliter les acquisitions et les aménagements.

Le Conseil Communautaire prend note de ces échanges.

TUNNEL DU TRACOL (RIOTORD)

M. GOUY demande où on en est sur le tunnel du Tracol. M. le Président dit que le dossier avance. Il y a une prochaine rencontre avec les propriétaires qui va permettre d'avancer sur le foncier. Une consultation a été lancée concernant les problématiques environnementales sur les aspects d'éclairage, d'aération, de rejointoiement, de VRD en lien avec la présence des chauves-souris.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

VŒUX HPVc

Les vœux de la Communauté de Communes sont prévus le vendredi 30 janvier 2026 à 18h30 au siège communautaire.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

RENCONTRE ELUS-PERSONNEL

M. POINAS rappelle que la dernière rencontre élus-personnel s'est tenue vendredi dernier au nouveau restaurant de Lichemialle, et que cela s'est bien déroulé.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

M. le Président clôture la séance à 22h00.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



La Secrétaire de Séance,
Jean-Paul GRANGE

